Document stratégique de façade Méditerranée

Stratégie de façade maritime

Annexe 4.1 – Objectifs stratégiques environnementaux, socio-économiques et transversaux

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

Partie 1 : Objectifs environnementaux p.3

I. Préambule p.3

II. Liste et tableaux des objectifs, indicateurs et cibles p.5

III. Tableau croisé des objectifs environnementaux par zone de vocations p.35

IV. Analyse de compatibilité du document stratégique de façade Méditerranée avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et du bassin de Corse p.36

Partie 2 : Objectifs socio-économiques et transversaux p.44

I. Préambule p.44

II. Liste et tableaux des objectifs, indicateurs et cibles p.45

III. Tableau croisé des objectifs socio-économiques et transversaux par zone de vocations p.75

Partie I : Objectifs environnementaux

I. Préambule

En application du cadre fixé par la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), transposé dans le code de l'environnement, les objectifs environnementaux (OE) ont pour rôle d'orienter les actions d'encadrement des activités humaines pour les ramener lorsque nécessaire à des niveaux compatibles avec l'atteinte ou le maintien du bon état écologique (BEE) des eaux marines. Ils sont établis sur la base de l'évaluation de l'état écologique du milieu marin et de l'identification des pressions exercées sur chacune de ses composantes par chaque activité. Pour atteindre ces objectifs environnementaux, une série d'actions concrètes sont mises en œuvre dans le cadre du plan d'action du DSF (volet opérationnel). Des indicateurs, pour lesquels des cibles sont définies, permettent de mesurer l'efficacité de ces actions pour atteindre les objectifs environnementaux auxquels elles se rapportent, et de les réorienter si nécessaire.

Retour sur le cycle 1

En 2019, 64 OE associés à 103 indicateurs (toutes façades confondues) ont été adoptés dans le cadre du 2ème cycle de mise en œuvre de la DCSMM. Dans la perspective de leur réexamen prévu tous les 6 ans, conformément à la DCSMM, une évaluation de l'atteinte ou non de ces OE a été réalisée, à partir de données collectées, agrégées, puis interprétées. Les principales conclusions de ces travaux d'évaluation sont présentées ci-après :

- 38 % des objectifs environnementaux (toutes façades confondues) ont pu voir l'ensemble de leurs indicateurs être évalués : 7% ont été atteints et 31% non atteints (9 OE avaient été adoptés sans indicateur associé à ce stade, ne permettant pas leur évaluation pour ce cycle) ;
- la moitié des indicateurs, soit 52 sur 103 (toutes façades confondues), n'ont pas pu être évalués pour ce cycle (absence de méthodologie de suivi, données non disponibles, absence de structure identifiée pour le calcul, etc.).

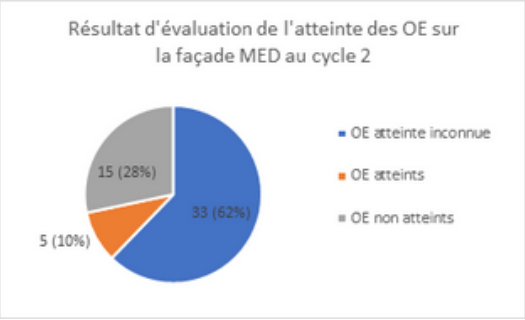

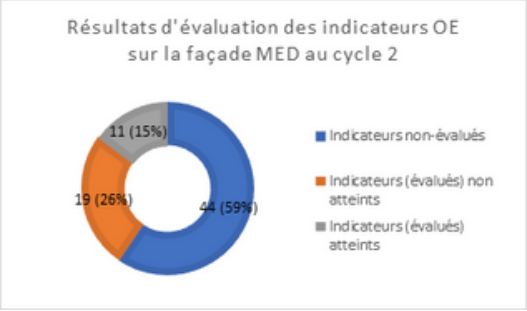

Les OE et indicateurs n'ayant pu être évalués durant le 2e cycle ont fait l'objet de travaux d'opérationnalisation en vue de permettre leur évaluation dans le cadre du 3ème cycle ou au plus tard au cours du 4e cycle. Ainsi, **15 OE et 32 indicateurs** non évalués au 2ème cycle ont été rendus opérationnels et seront évalués au cours du cycle qui commence. **3 OE et 7 indicateurs** qui ne peuvent être rendus opérationnels ont été supprimés. D'autres objectifs et indicateurs ont été mis à jour voire créés, pour tenir compte des objectifs définis dans le cadre de la Stratégie nationale mer et littoral 2024-2030 et de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

Le cycle qui s'ouvre est marqué par trois axes de pilotage de l'action publique en matière de préservation du milieu marin : le développement des zones de protection forte, la conduite des analyses dites de « risque-pêche » dans les sites Natura 2000 en mer et la réduction des pressions induites par les autres secteurs de l'économie maritime que la pêche.

Le **développement de la protection forte**, dont la stratégie est décrite en annexe 6, vise la labellisation d'une proportion globale de 5 % des espaces maritimes de la façade à l'horizon 2027. Les objectifs environnementaux définissent plus précisément des cibles de couverture par grands types d'habitats à enjeux, tels que :

- Les prés salés (D01HBOE2),
- Les habitats rocheux intertidaux sensibles (D01HBOE3),
- Les habitats sédimentaires infralittoraux et circalittoraux (D01HBOE06),
- Les herbiers de posidonies (D01HBOE09),
- Les écosystèmes marins vulnérables (EMV) (D01HBOE10),
- Les zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran (D01OMOE03),
- Les habitats dits « particuliers » (D06OE02),
- Les zones d'estuaires (D07OE03),
- Les lagunes côtières (D07OE03).

Les **analyses dites de « risque-pêche »** évaluent les incidences des activités cumulées de pêche sur les objectifs de conservation des différents sites Natura 2000 en mer et fondent la prise de mesures règlementaires d'encadrement de ces activités pour les rendre compatibles avec ces objectifs. Certains OE portés par le DSF expriment des enjeux spécifiques, à prendre en compte dans les analyses de « risque-pêche » :

- La réduction des captures accidentelles d'oiseaux marins au large et à proximité des colonies (D01OOME01),
- La conservation des habitats intertidaux (D01HBOE03),
- La conservation des habitats sédimentaires (D01HBOE06),
- La conservation des herbiers de posidonie (D01HB0E9),
- La conservation des écosystèmes marins vulnérables (EMV) (DO1HBOE10),
- La conservation des structures géomorphologiques particulières (DO1HBOE10).

L'ensemble des activités humaines sont susceptibles d'exercer des **pressions sur les écosystèmes marins**. Les objectifs environnementaux permettent d'identifier des pistes de travail prioritaires pour ce cycle de mise en œuvre de la DCSMM. A l'échelle de la façade Méditerranée, ces actions portent notamment sur :

- La maitrise de l'impact de la plaisance
- La maîtrise de l'impact du trafic maritime
- La maîtrise de l'impact de la pêche et de l'aquaculture
- La maîtrise de l'impact des nouveaux projets d'aménagement
- La maîtrise de l'impact de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers
- La maîtrise de l'impact des pollutions
- La maîtrise de l'impact des espèces non indigènes

L'ensemble des OE, indicateurs et cibles mis à jour pour le 3ème cycle de mise en œuvre de la DCSMM figurent dans le tableau ci-après et seront détaillés dans des fiches en cours de finalisation par l'OFB.
Enfin, ces actions de conservation des écosystèmes et de réduction des pressions anthropiques qui s'y exercent sont cohérentes avec les objectifs de restauration de la nature désormais portés par le Règlement européen (UE) 2024/1991 du 24 juin 2024.

La Stratégie de façade maritime Méditerranée compte à ce cycle : **11 objectifs environnementaux généraux, 59 objectifs environnementaux stratégiques et 104 indicateurs.**

II. Liste et tableaux des objectifs, indicateurs et cibles

Objectif général A
Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux — p.6

Objectif général A'
Développer les zones de protection forte — p.13

Objectif général B
Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins — p.14

Objectif général C
Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières — p.15

Objectif général D
Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation — p.20

Objectif général E
Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacement — p.22

Objectif général F
Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques — p.25

Objectif général G
Réduire les apports et à la présence de déchets dans les eaux marines — p.29

Objectif général H
Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes — p.30

Objectif général I
Réduire les sources sonores sous-marines — p.32

Objectif général J
Soutenir la recherche et l'acquisition de connaissances au service des politiques publiques de la mer et du littoral — p.33

L'ensemble des objectifs environnementaux contribue à la prise en compte du changement climatique et veille à s'adapter aux effets de ce dernier. Contrairement aux objectifs socio-économiques et transversaux, il n'est pas besoin de les identifier par le pictogramme suivant :

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Pertes et perturbations physiques des habitats		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A1| D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux*, notamment par la pêche à pied **champs de blocs, bancs de moules intertidaux, ceintures à cystoseires et trottoirs à lithophyllum*	D01-HB-OE03-ind1 : Surface d'habitats rocheux intertidaux sensibles situés dans des zones de protection forte	Augmentation de la surface des habitats rocheux intertidaux en protection forte
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A2 | D01-HB-OE06 Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires infralittoraux et circalittoraux* notamment dans la zone des 3 milles **Détritique côtier ; biocénoses de sables ; graviers sous influence des courants de fond ; maërl et rhodolithes*	D01-HB-OE06-ind1 : Proportion de surface d'habitats sédimentaires infralittoraux et circalittoraux situés dans des zones de protection forte	Augmentation de la proportion de la surface des habitats sédimentaires infralittoraux et circalittoraux située en protection forte
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A3 | D01-HB-OE07 Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine	D01-HB-OE07-ind1 : Nombre d'autorisations de pêche professionnelle au corail rouge en plongée sous-marine pour la Méditerrannée continentale et en Corse	Maintien ou diminution en accord avec le plan de gestion corail rouge
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A4 | D01-HB-OE09 Eviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerrannéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir, les engins de pêche de fond, le rechargement des plages)	D01-HB-OE09-ind1 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisations de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillages écologiques, dans les herbiers de phanérogames et dans le coralligène	0

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A4 | D01-HB-OE09 Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerrannéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir, les engins de pêche de fond, le rechargement des plages)	D01-HB-OE09-ind2 : Proportion de surface d'herbiers de phanérogames et de coralligène soumis à des pressions physiques dues aux mouillages	Tendance à la baisse
	D01-HB-OE09-ind3 : Estimation de la surface d'herbiers de posidonies soumise à la pêche au gangui	0%
	D01-HB-OE09-ind4 : Ratio d'herbier de matte morte sur herbier vivant	Maintien du ratio actuel
	D01-HB-OE09-ind5 : Proportion de surface d'herbiers de posidonie située dans des zones de protection forte	100% des herbiers de posidonie impactés par les activités humaines
	D01-HB-OE09-ind6 : Part des autorisations de rechargement de plage comprenant un suivi pluriannuel de l'évolution de la limite supérieure des herbiers de phanérogames situés au droit de l'opération et de leur état de santé (état de vitalité et répartition)	100%
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A5 | D01-HB-OE12 Réduire les pertes physiques des banquettes de posidonie	D01-HB-OE12-ind1 : Nombre de plages où les banquettes sont maintenues en période estivale	Tendance à la hausse

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A6 | D06-OE01 Limiter les pertes physiques d'habitats génériques et particuliers liés à l'artificialisation, de la limite du domaine public maritime jusqu'à 20 mètres de profondeur et en lagunes	D06-OE01-ind1: Linéaire nouveau de côte artificialisée (ouvrages et aménagements émergés)	Baisse par rapport au rythme moyen d'artificialisation observé entre 2002 et 2014 (soit 4,1 km d'artificialisation nouvelle maximale autorisée à l'échelle de la façade sur 6 ans) *Cette cible fera l'objet d'une évaluation en cours de cycle. Elle sera susceptible d'être modifiée en tenant compte de l'exercice de bancarisation et du cadre d'exemption.*
	Indicateur	***Cible***
	D06-OE01-ind3 : Surface nouvelle de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 20 mètres de profondeur	Baisse par rapport au rythme moyen d'artificialisation observé entre 2002 et 2014 (soit 1,8 ha d'artificialisation nouvelle maximale autorisée à l'échelle de la façade sur 6 ans) *Cette cible fera l'objet d'une évaluation en cours de cycle. Elle sera susceptible d'être modifiée en tenant compte de l'exercice de bancarisation et du cadre d'exemption.*
	Indicateur	***Cible***
	D06-OE01-ind5 : Linéaire nouveau de rive lagunaire artificialisée (en DPM)	Cible à construire en tenant compte de l'exercice de bancarisation
	Indicateur	***Cible***
	D06-OE01-ind6 : Surface nouvelle de fonds lagunaires artificialisés (en DPM)	Cible à construire en tenant compte de l'exercice de bancarisation

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A7 | D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	D06-OE02-ind2 : Proportion de surface de chaque habitat particulier* situés dans des zones de protection forte **Habitats des peuplements à coralligène, grottes, associations à rhodolithes, herbiers à cymodocées et posidonies, zones de laminaires profondes*	Tendance à la hausse
	Indicateur	***Cible***
	D06-OE02-ind3 : Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats génériques et particuliers en km² dues à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC	0 pertes nettes sur les habitats particuliers et génériques
	Indicateur	***Cible***
	D06-OE02- ind1: Étendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), suite à l'application de la séquence ERC	0 pertes nettes sur les habitats particuliers
	Indicateur	***Cible***
	D06-OE02-ind4 : Étendue des nouvelles perturbations physiques des habitats génériques et particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage et aux rechargements de plage, suite à l'application de la séquence ERC	0 perturbations physiques sur les habitats particuliers et génériques
	Indicateur	***Cible***
	D06 - OE02- ind5 : Part des autorisations d'ouvrages (réfection ou nouveaux) situés à 20 mètres de distance ou plus d'un herbier de posidonie	100%

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Restaurer les écosystèmes		
Objectif stratégique **A8 | D06-A8** Restaurer le linéaire du trait de côte et les petits fonds côtiers présentant une altération structurelle et/ou une altération des fonctions écologiques en respectant la nature des fonds et du linéaire préexistant et hors de toute séquence ERC	***Indicateur*** D06-A8-ind1 : Nombre d'opérations de restauration écologique	***Cible*** 2
	Indicateur D06-A8-ind2 : Nombre de Schémas Territoriaux de Restauration Ecologiques (STERE)	***Cible*** 3
	Indicateur D06-A8-ind3 : Nombre d'opérations de restauration avec désartificialisation (hors opération de désartificialisation dans le cadre de la séquence ERC accompagnant une artificialisation nouvelle)	***Cible*** Augmentation
Objectif stratégique **A9 | D06-A10** Optimiser les fonctions écologiques des aménagements artificialisant les fonds côtiers	***Indicateur*** D06-A10-ind1 : Part des autorisations nouveaux aménagements artificialisant les fonds côtiers incluant une optimisation des fonctions écologiques	***Cible*** 100%

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Changements hydrographiques induits par les projets, aménagements ou activités		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A10 | D07-A2 Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant les conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des **zones de transition mer-lagunes**	D07-A2-ind1 : Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de l'impact sur la courantologie et la sédimentologie	100%
	Indicateur	***Cible***
	D07-A2-ind2 : Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts sur la courantologie et la sédimentologie dans le cadre d'aménagements ou d'activités	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A11 | D07-B2 Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant les conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des **secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes**	D07-B2-ind1 : Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de l'impact sur la courantologie et la sédimentologie	100%
	Indicateur	***Cible***
	D07-B2-ind2 : Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts sur la courantologie et la sédimentologie dans le cadre d'aménagements ou activités	Tendance à la hausse

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A12 | D07-C2 Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant les conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie **de la limite du domaine public maritime jusqu'à 30 mètres de profondeur**	D07-C2-ind1 : Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de l'impact sur la courantologie et la sédimentologie	100%
	Indicateur	***Cible***
	D07-C2-ind2 : Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts sur la courantologie et la sédimentologie dans le cadre d'aménagements ou activités	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
A13 | D07-OE01 Éviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et des rejets terrestres **Impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale.* *Cet objectif cible les principales zones fonctionnelles halieutiques d'importances (ZFHi) et les habitats suivants : les bancs de maërl, les herbiers de phanérogames (zostères, posidonies, cymodocées), les ceintures de fucales, laminaires et cystoseires, les trottoirs à lithophyllum, les bioconstructions à sabellaridés et le coralligène (côtier et profond).*	D07-OE01-ind1 : Part des autorisations de nouveaux aménagements ou activités comprenant un suivi pluriannuel de la turbidité	100%
	Indicateur	***Cible***
	D07-OE01-ind2 : Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts de la turbidité dans le cadre d'aménagements ou activités	Tendance à la hausse

Objectif général A

Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
A14 | D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	D07-OE03-ind1 : Pourcentage des estuaires situés dans des zones de protection forte	Augmentation
	Indicateur	*Cible*
	D07-OE03-ind2 : Pourcentage des lagunes côtières situés dans des zones de protection forte	Augmentation
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
A14 | D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	D07-OE03-ind3 : Nombre d'obstacles existants ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
A15 | D07 - OE04 Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant	Absence d'indicateur	

Objectif général A'

Développer les zones de protection forte

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
A'1 | OE-T01 Développer les zones de protection forte	OE-T01-ind1 : Proportion de surface des eaux marines couvertes par des zones de protection forte	5% en 2027

Objectif général B

Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
B1 | D01-HB-OE10 Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Ecosystèmes Marins Vulnérables*) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières** **Définition des Ecosystèmes Marins Vulnérables sur la base de l'identification des écosystèmes marins vulnérables réalisée dans le cadre du plan d'action Habitat Obscurs de la Méditerrannée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement* ***Structures définies lors de la phase d'identification des enjeux pour la mise en œuvre de la DCSMM*	D01-HB-OE10-ind2 : Part des EMV connus soumis à la pêche de fond en Méditerrannée	Pas d'augmentation au-delà de 200 mètres pour les EMV Corail Bambou (Isidella elongata), coraux froids et fonds à crinoïdes (Leptometra phalangium) et fonds à pennatulaires (Funiculina quadrangularis) dont la définition géographique précise au sein des canyons de Montpellier, Petit Rhône, Grand Rhône, Lacaze Duthier, Marti, l'Ile rousse, des Moines, de Valinco et Sagone, et au-delà de 60 mètres de profondeur sur le plateau oriental corse
	Indicateur	*Cible*
	D01-HB-OE10-ind3 : Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte	Augmentation
	Indicateur	*Cible*
	D01-HB-OE10-ind4 : Part des structures géomorphologiques particulières connues soumises à la pêche aux engins traînants de fond (plateau externe du golfe du Lion (dunes hydrauliques et bancs rocheux du Plateau)	0%

Objectif général B

Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
B2 | D01-HB-OE11 Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur les dunes du haut de talus	D01-HB-OE10-ind4 : Nombre de nouveaux projets concernant les dunes du haut de talus	0

Objectif général C

Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières

Réduire l'impact des prélèvements et des captures accidentelles d'espèces vulnérables de poissons		
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
C1 | D01-PC-OE01 Maximiser la survie des élasmobranches capturés accidentellement, en particulier les espèces interdites à la pêche (catégorie A) et les espèces non interdites à la pêche, mais prioritaires en termes de conservation (catégories B et C)* Les espèces sont réparties en trois catégories, A, B et C d'après la liste Stéphan et al. (2016), actualisée d'après avis CIEM 2017 : - Catégorie A = espèces interdites selon le règlement (UE) 2018/120 du 23/01/2018 et la recommandation CGPM/36/2012/3 ; - Catégorie B = espèces faisant l'objet d'une évaluation CIEM ou CICTA, soumises à réglementation ou non ; - Catégorie C = espèces non-évaluées et non réglementées. La liste du top 10 des espèces de chaque catégorie par façade est reportée dans la fiche OE dédiée.	Absence d'indicateur	

Objectif général C

Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières

Réduire l'impact des prélèvements et des captures accidentelles d'éspèces vulnérables de poissons		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
C2 | D01-PC-OE03 Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines* dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI **Les espèces amphihalines visées par des dispositions réglementaires ayant pour but d'améliorer l'état de leur population sont : l'esturgeon européen, la grande alose et l'alose feinte, la lamproie marine et la lamproie fluviatile, le saumon atlantique et la truite de mer, l'anguille européenne.* *Cet objectif s'applique sur l'ensemble de la façade mais cible en particulier : Embouchure du Rhône ciblée en cohérence avec les dispositions des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse, portant sur les poissons migrateurs.* *Cet objectif vise à compléter les dispositions déjà existantes dans les PLAGEPOMI.*	D01-PC-OE03-ind1 : Nombre de captures d'amphihalins déclarées par an par les pêcheurs professionnels dans les estuaires, les panaches estuariens et les graus à l'aval de la limite de salure des eaux (LSE)	Pour l'anguille : cibles du PGA, i.e. - 60% de mortalité par pêche, années de référence 2004-2008 (pêche maritime professionnelle) Pour les autres espèces : maintien ou réduction
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
C3 | D01-PC-OE04 Limiter les captures des espèces vulnérables et en danger sur la façade Méditerranée	D01-PC-OE04-ind1 : Nombre d'espèces vulnérables ou en danger interdites à la pêche	Maintien ou augmentation (année de référence 2017)

Objectif général C

Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières

Préserver les habitats et les zones fonctionnelles importants pour les poissons et céphalopodes		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
C4 | D01-PC-OE02 Favoriser la restauration des populations d'élasmobranches en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables, quasi menacées selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN	D01-PC-OE02-ind1 : Nombre d'espèces d'élasmobranches en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables, quasi menacées présentes dans les eaux méditerranéennes françaises	Stable ou en diminution
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
C5 | D01-PC-OE05 Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi*) identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration) comme essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique **Définition ZFHi : L'importance d'une zone fonctionnelle est caractérisée par une forte concentration d'individus à un stade de vie donné sur un espace restreint. Elle contribue de manière conséquente au stade de vie suivant. Parmi les différentes catégories de zones fonctionnelles participant au cycle de vie des ressources halieutiques, trois catégories de zones fonctionnelles ont été retenues : les frayères, les nourriceries ainsi que les voies de migration empruntées par les espèces amphihalines et récifales.*	D01-PC-OE05-ind1 : Surface de ZFHi protégée au travers d'une zone de conservation halieutique (ZCH*) **Définition ZCH : voir fiche OE*	Tendance à la hausse

Objectif général C

Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières

Adapter la mortalité par pêche pour atteindre une exploitation durable des stocks halieutiques		
Objectif stratégique **C6 | D03-OE01** Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes	***Indicateur*** D03-OE01-ind1 : Taux de mortalité par pêche	***Cible*** Conforme au RMD pour chaque stock, en application de la PCP
Objectif stratégique **C7 | D03-OE02** Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale	***Indicateur*** Absence d'indicateur	***Cible***
Objectif stratégique **C8 | D03-OE03** Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles	***Indicateur*** Absence d'indicateur	***Cible***

Objectif général C

Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières

Adapter le prélèvement des premiers maillons de la chaîne trophiques (micro-necton, espèces fourrage)		
Objectif stratégique **C9 | D04-OE01** Limiter les atteintes à des maillons sensibles de la chaîne trophique en faveur de la restauration de la ressource	***Indicateur*** D04-OE01-ind1 : Biomasse de chaque espèce fourrage (sardine et anchois)	***Cible*** B2026 dans le milieu supérieure ou égale 0,33 de la biomasse maximale historique (ou référence PCP)
	Indicateur D04-OE01-ind2 : Mortalité par pêche de chaque espèce fourrage (sardine et anchois)	***Cible*** Conforme au RMD, en application de la PCP
Objectif stratégique **C10 | D04-OE03** Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le krill et les myctophidés ou poissons lanternes, etc.)	***Indicateur*** D04-OE03-ind1 : Prélèvement sur les espèces fourrage de micro-necton sur le talus et au-delà	***Cible*** 0

Objectif général D

Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation

Préserver les habitats et les zones fonctionnelles importants pour les mammifères et les tortues		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
D1 | D01-MT-OE01 Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01-ind1 : Pourcentage d'opérateurs pratiquant une activité de *whale dolphin* ou *seal watching* ayant adhéré et respectant une démarche de bonnes pratiques (charte)	100%
	Indicateur	***Cible***
	D01-MT-OE01-ind2 : Part des autorisations domaniales (ouvrages, rechargements de plage, nettoyage mécanique, concessions) délivrées dans des zones ayant accueilli une ponte de tortue dans les 6 dernières années prenant en compte les recommandations du MNHN	100%
Réduire la mortalité des mammifères et tortues liée aux activités humaines		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
D2 | D01-MT-OE02 Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés	D01-MT-OE02-ind1 : Marsouins communs et dauphins communs - Taux de mortalité (évalué sur les mortalités absolues) par capture accidentelle et par espèce	Diminution à une valeur inférieure à 1% de la meilleure estimation de population (ASCOBANS 2000) pour chaque espèce

Objectif général D

Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation

Réduire la mortalité des mammifères et tortues liée aux activités humaines		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
D2 | D01-MT-OE02 Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés	D01-MT-OE02-ind2 : Autres mammifères marins - Taux apparent de mortalité par capture accidentelle par espèce (nombre d'échouages observés avec traces de capture accidentelle / nombre d'échouages total)	Diminution du tiers du taux apparent de mortalité par capture accidentelle pour chaque espèce
	Indicateur	***Cible***
	D01-MT-OE02-ind3 : Nombre total (ou par espèce) de tortues marines observées ou déclarées (mortes ou vivantes) présentant des traces de capture accidentelle et/ou capturées accidentellement	Tendance à la baisse
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
D3 | D01-MT-OE03 Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins	D01-MT-OE03-ind1 : Taux apparent de mortalité par collision des tortues marines et des mammifères marins échoués	Tendance à la baisse

Objectif général E

Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacement

Réduire la mortalité directe des oiseaux marins liée aux activités humaines		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
E1 | D01-OM-OE01 Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), par les palangres, les filets fixes et les sennes pélagiques * *cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE*	D01-OM-OE01-ind1 : Proportion de secteurs à risque* de captures accidentelles d'espèces d'oiseaux, pour lesquels des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues **secteurs identifiés dans le cadre des analyses de risques pêche*	100%
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
E2 | D01-OM-OE02 Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser)	D01-OM-OE02-ind1 : Part des autorisations mettant en place des mesures de suivi des effets de la collision sur les populations d'oiseaux fréquentant le parc éolien et des mesures permettant de réduire cet effet	100%
Préserver les habitats et les zones fonctionnelles importants pour les oiseaux marins		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
E3 | D01-OM-OE03 Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les sites fonctionnels à enjeux forts* **Les sites fonctionnels à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national ou les zones fonctionnelles identifiées par le MNHN (Cartographie des zones fonctionnelles des oiseaux marins et côtiers en France métropolitaine)*	D01-OM-OE03-ind1 : Surface d'estran et linéaire artificialisé concerné par un site fonctionnel à enjeux forts	Pas d'augmentation

Objectif général E

Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacement

Objectif stratégique	Indicateur	Cible
E4 | D01-OM-OE04 Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins* **cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE* *(Cartographie des zones fonctionnelles des oiseaux marins et côtiers en France métropolitaine)*	D01-OM-OE04-ind1 : Part de colonies insulaires d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée **Selon le travail de classification de l'OFB d'identification et priorisation de la responsabilité de chaque sous région marine pour les enjeux ornithologiques*	Pour les sites insulaires éloignés sans occupation humaine : 0% Pour les autres sites : tendance à la baisse
	Indicateur	**Cible**
	D01-OM-OE04-ind2 : Part de colonies continentales d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée **Selon le travail de classification de l'OFB d'identification et priorisation de la responsabilité de chaque sous région marine pour les enjeux ornithologiques*	Diminution significative
Objectif stratégique **E5 | D01-OM-OE05** Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels* des oiseaux marins** dans les zones humides littorales **Les zones fonctionnelles sont celles identifiées par le MNHN (Cartographie des zones fonctionnelles des oiseaux marins et côtiers en France métropolitaine).* ***cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE*	**Indicateur** D01-OM-OE05-ind1 : Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés sur la façade	**Cible** Tendance à la hausse
	Indicateur D01-OM-OE05-ind2 : Surface d'habitats fonctionnels des oiseaux marins	**Cible** Maintien

Objectif général E

Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacement

Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
E6| D01-OM-OE06 Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels **cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE* *Les zones fonctionnelles sont celles identifiées par le MNHN (Cartographie des zones fonctionnelles des oiseaux marins et côtiers en France métropolitaine).*	D01-OM-OE06-ind1 : Part de colonies à enjeu fort ou majeur* qui subissent des dérangements physiques, sonores ou lumineux constituant un risque pour leur maintien à terme **Selon le travail de classification de l'OFB d'identification et priorisation de la responsabilité de chaque sous région marine pour les enjeux ornithologiques*	0%
	Indicateur	***Cible***
	D01-OM-OE06-ind2 : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	Diminution au regard des valeurs calculées à partir de 2018 sur les sites appliquant le protocole développé par les Réserves Naturelles de France (RNF)
	Indicateur	***Cible***
	D01-OM-OE06-ind3 : Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte	Tendance à l'augmentation *L'enjeu « zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période inter nuptiale » n'a pas été renseigné car difficile à circonscrire spatialement. Comme pour l'enjeu « zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période inter nuptiale » il est probable que les ZPF ne couvrent qu'une très faible partie de ces zones.*

Objectif général F

Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques

Réduire les apports de nutriments d'origine tellurique		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
F1 | D05-OE03 Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation	D05-OE03-ind1 : Proportion de cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation pour lesquels il n'y a pas d'augmentation des concentrations en nitrates	100%
	Indicateur	***Cible***
	D05-OE03-ind2 : Proportion de cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation pour lesquels il n'y a pas d'augmentation des concentrations en phosphates	100%
Réduire les apports et rejets directs de contaminants chimiques		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
F2 | D08-OE01 Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	D08-OE01-ind1 : Pourcentage de communes ou leurs établissements publics de coopération disposant d'un zonage pluvial conformément au L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
F3 | D08-OE02 Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	D08-OE02-ind2 : Nombre de constats confirmés de rejets illicites ou accidentels en mer	Diminution

Objectif général F

Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
F4 | D08-OE03 Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	D08-OE03-ind1 : Part des ports équipés d'un Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) individuel ou commun à plusieurs ports, hors cas des petits ports de plaisance non commerciaux dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans le système de traitement de déchets géré par ou pour le compte d'une municipalité* **Conformément à l'article R. 5314-7 du code des transports et à la directive européenne du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires.*	100%
	Indicateur	***Cible***
	D08-OE03-ind2 : Part de ports de plaisance certifiés norme ISO 18725 - Ports propres	Tendance à la hausse
	Indicateur	***Cible***
	D08-OE03-ind3 : Nombre de ports (de commerce, de plaisance et de pêche) équipés de dispositifs de réception des effluents des navires (eaux grises, eaux noires, eaux de cale)	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
F5 | D08-OE04 Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (de plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	D08-OE04-ind1 : Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	Tendance à la hausse

Objectif général F

Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
F6 | D08-OE05 Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités telles que le creusement des fonds marins pour installation de câbles, EMR, transport maritime, etc. (autres que le dragage et l'immersion de sédiments) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	D08-OE05-ind1 : Part de projets autorisés disposant d'anodes sacrificielles mettant en place des mesures permettant de suivre la non-contamination chimique significative des eaux et des sédiments	100%
Objectif stratégique **F7 | D08-OE06** Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments liés aux activités de dragage et d'immersion	*Indicateur* D08-OE06-ind1 : Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N1* (arrêté du 9 août 2006) *(N1) : Concentrations en contaminants au-dessous desquelles l'immersion peut être autorisée mais une étude complémentaire est requise dès le dépassement de ce seuil. (idem OSE O2-1)	*Cible* Pas d'augmentation
	Indicateur D08-OE06-ind2 : Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N2* (arrêté du 9 août 2006) *(N2) : Concentrations en contaminants au-dessus desquelles l'immersion ne peut être autorisée que si on apporte la preuve que c'est la solution la moins dommageable pour l'environnement aquatique et terrestre. (idem OSE O2-2)	*Cible* Pas d'augmentation
	Indicateur D08-OE06-ind3 : Potentiel toxique des sédiments dragués	*Cible* Tendance à la baisse

Objectif général F

Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
F8 | D08-OE07 Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre* **hors activités de dragage et clapage*	D08-OE07-ind2 : Assiette de la redevance pour pollution non domestique facturée par les agences de l'eau aux acteurs « non domestiques » émettant des rejets importants en rivières	Tendance à la baisse
Préserver la qualité microbiologique des eaux côtières		
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
F9 | D09-OE01 Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	D09-OE01-ind1 : Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité	100% (objectif de la directive 2006/7/CE)
	Indicateur	*Cible*
	D09-OE01-ind2 : Proportion de points de suivi REMI affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (idem OSE N4-2)	0% (tendance générale sur 10 ans)

Objectif général G

Réduire les apports et à la présence de déchets dans les eaux marines

Réduire les fuites de plastique vers la mer		
Objectif stratégique **G1 | D10-OE01** Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	***Indicateur*** D10-OE01-ind1 : Quantité de plastiques à usage unique les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral	***Cible*** Sur le littoral : diminution de 75% (année de référence 2016) Sur les fonds marins : tendance à la baisse
	Indicateur D10-OE01-ind2 : Quantité de macrodéchets retrouvés sur le littoral hors plastiques à usage unique (notamment épaves, macrodéchets volumineux, corps morts illicites) et hors ceux issus de l'activité de pêche et de conchyliculture	***Cible*** Diminution de 50% (année de référence 2016)
	Indicateur D10-OE01-ind3 : Part des décharges littorales engagées dans le plan national de résorption (PNRDL) qui ont été réhabilitées	***Cible*** 100%
Objectif stratégique **G2 | D10-OE02** Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	***Indicateur*** D10-OE02-ind1 : Quantité de macrodéchets les plus représentés issus des activités de pêche et de conchyliculture sur le littoral et sur les fonds marins	***Cible*** Sur le littoral : diminution de 75% (année de référence 2016) Sur les fonds marins : tendance à la baisse
	Indicateur D10-OE02-ind2 : Quantité d'engins de pêche usagés collectés dans les ports de pêche	***Cible*** Tendance à la hausse (intensification de l'effort de collecte)

Objectif général G

Réduire les apports et à la présence de déchets dans les eaux marines

Réduire les fuites de plastique vers la mer		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
G3 | D10-OE03 Réduire les apports et la présence de microdéchets sur le littoral	D10-OE03-ind1 : Quantité de granulés plastiques industriels sur le littoral	Tendance à la baisse
	Indicateur	***Cible***
	D10-OE03-ind2 : Quantité de microdéchets hors granulés plastiques industriels sur le littoral	Tendance à la baisse

Objectif général H

Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes

Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes (SNB, mesure 10)		
Objectif stratégique	***Indicateur***	***Cible***
H1 | D02-OE01 Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore	D02-OE01-ind1 : Taux de contrôles révélant la présence d'espèces non indigènes de niveau 2 à l'occasion de contrôles aux frontières, prévus par l'article 15 du règlement européen du 22 octobre 2014 et par l'article L. 411-7 du code de l'environnement	Tendance à la baisse

Objectif général H

Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
H2 | D02-OE03 Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés à la navigation (eaux et sédiments de ballast des navires, biofouling) et à l'immersion de récifs artificiels	D02-OE03-ind1 : Proportion de navires conformes à la réglementation en vigueur en matière de gestion des eaux de ballast (division 218 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/1987 modifié)	100 % des navires autorisés à fréquenter les ports français appliquent la réglementation
	Indicateur D02-OE03-ind2 : Nombre de nouvelles ENI probablement introduites par la navigation	*Cible* Tendance à la baisse
	Indicateur D02-OE03-ind3 : Nombre de nouveaux récifs artificiels	*Cible* Tendance à la baisse
Objectif stratégique **H3 | D02-OE04** Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	*Indicateur* D02-OE04-ind1 : Proportion du nombre d'autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM) délivrées pour l'élevage et la culture d'espèces exotiques aquacoles conformément aux dispositions du règlement (CE) modifié n°708/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes, et du règlement (CE) modifié n°535/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n°708/2007 du Conseil relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes	*Cible* 100%

Objectif général H

Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
H3 | D02-OE04 Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	D02-OE04-ind2 : Nombre de nouvelles ENI probablement introduites par les activités de cultures marines	0

Objectif général I

Réduire les sources sonores sous-marines

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
I1 | D11-OE01 Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives produites par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des espèces à un niveau inférieur au seuil de déclenchement d'un effet biologique négatif	D11-OE01-ind2 : Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique	100%
	Indicateur D11-OE01-ind3 : Nombre de contrôles administratifs relatifs à l'application des mesures ERC concernant les impacts du bruit dans le cadre d'aménagements ou activités	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique **I2 | D11-OE02** Réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques au regard des risques de dérangement et de mortalité des espèces à un niveau inférieur au seuil de déclenchement d'un effet biologique négatif	*Indicateur* D11-OE02-ind1 : Bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) - Critère D11C2 du BEE	*Cible* Diminution *(i.e. la médiane spatiale des différences interannuelles des niveaux maximaux par façade est nulle ou négative)*

Objectif général J

Soutenir la recherche et l'acquisition de connaissances au service des politiques publiques de la mer et du littoral

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
J1 Définir et affiner les méthodes opérationnelles de suivi pour permettre une évaluation complète du bon état écologique	J1-1 : Part des critères du bon état écologique évalués quantitativement (au titre de la DCSMM)	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
J2 Favoriser la recherche dans les domaines du DSF	J2-1 : Financements ANR attribués en lien avec les domaines du DSF (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Sans objet pour ce cyle
	Indicateur	*Cible*
	J2-2 : Nombre d'équivalents temps plein (ETP) impliqués dans la recherche en sciences et techniques de la mer	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
J3 Mieux connaître l'impact des activités sur les milieux marins et littoraux, y compris les impacts cumulés	J3-1 : Part des financements du Fonds biodiversité (éolien en mer) engagés	100%
	Indicateur	*Cible*
	J3-2 : Part des études d'impact évaluant les impacts cumulés (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
J4 Affiner et capitaliser la connaissance dans les territoires, en lien avec l'adaptation au changement climatique	J4-1 : Part des diagnostics mer et littoral réalisés dans le cadre de SCoT (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Tendance à la hausse

Objectif général J

Soutenir la recherche et l'acquisition de connaissances au service des politiques publiques de la mer et du littoral

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
J4 Affiner et capitaliser la connaissance dans les territoires, en lien avec l'adaptation au changement climatique	J4-2 : Taux de couverture des communes par cartographies locales du recul du trait de côte (idem OSE W1-1)	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	J4-3 : Indicateur de l'objectif 7 de la SNAP « Conforter le rôle des aires marines protégées dans la connaissance de la biodiversité »	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
J5 Développer des réseaux d'observation à l'échelle la plus pertinente afin de comprendre et guider les politiques publiques de la mer et du littoral	J5-1 : Nombre de structurse de suivi et de mise à disposition de données dans les domaines de la mer et du littoral (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	J5-2 : Part de linéaire côtier couvert par un système d'observation et de suivi du trait de côte	Tendance à la hausse

III. Tableau croisé des objectifs environnementaux par zone de vocations

Les cases indiquées en bleu permettent de mettre en avant les liens entre objectifs stratégiques et zones de vocations :

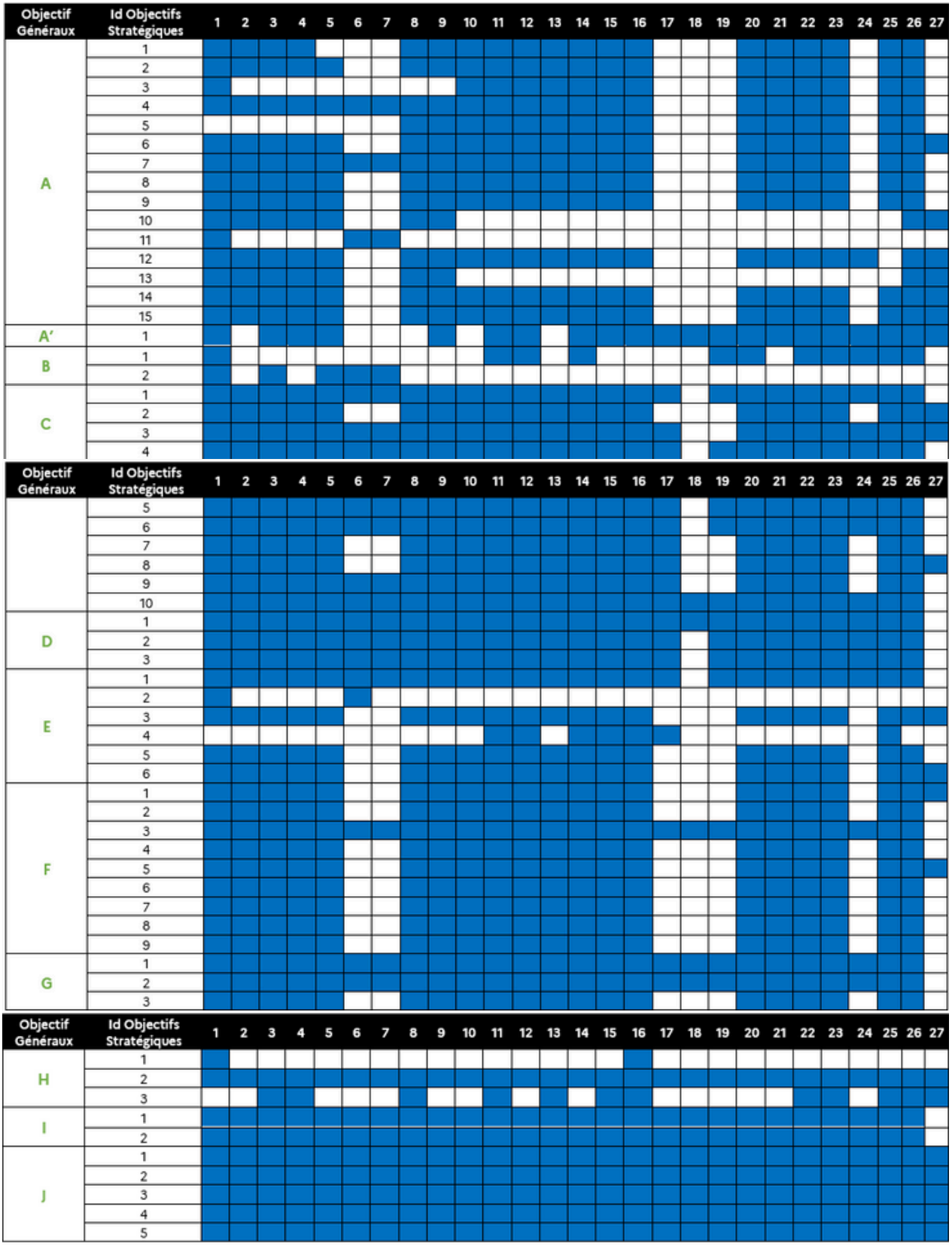

IV. Analyse de compatibilité du document stratégique de façade Méditerranée avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et du bassin de Corse

L'articulation entre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le DSF est un levier majeur pour assurer une planification stratégique de la gestion des eaux pertinente et cohérente entre le milieu terrestre et le milieu marin, à même d'assurer l'atteinte du bon état écologique pour l'ensemble des masses d'eau.

Lors de l'élaboration des objectifs environnementaux du DSF, une attention particulière a été portée à la cohérence et la bonne articulation avec les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse.

Les liens entre les objectifs environnementaux du DSF et les orientations fondamentales et dispositions des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse sont listés dans les tableaux ci-après.

- Vis-à-vis du SDAGE Rhône-Méditerranée

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE RM	Code de la disposition du SDAGE RM
D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	**OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Disposition 6A-16
D01-HB-OE07 Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine	**OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Disposition 6A-16
D01-HB-OE09 Eviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-12 Disposition 6A-16
D01-HB-OE12 Réduire les pertes physiques des banquettes de posidonie	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-12 Disposition 6A-16

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE RM	Code de la disposition du SDAGE RM
D01-HB-OE12 Réduire les pertes physiques des banquettes de posidonie	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-12 Disposition 6A-16
D01-HB-OE11 Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur les dunes du haut de talus	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques **OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-16 Disposition 6C-02
D01-PC-OE05 Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées comme essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	**OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Disposition 6A-16
D06-OE01 Limiter les pertes physiques d'habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation, de la limite du domaine public maritime jusqu'à 20 mètres de profondeur et en lagunes	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-12 Disposition 6A-16
D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-16
D06-A8 Restaurer le linéaire du trait de côte et les petits fonds côtiers présentant une altération structurelle et/ou une altération des fonctions écologiques en respectant la nature des fonds et du linéaire préexistant et hors de toute séquence ERC	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 6A-16
D06-A10 Optimiser les fonctions écologiques des aménagements artificialisant les fonds côtiers	**OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Disposition 6A-12 Disposition 6A-16
D07-A2 ; D07-B2 ; D07-C2 Éviter tout nouvel aménagement ou activité modifiant les conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune ; des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes ; de la limite du domaine public maritime jusqu'à 30 mètres de profondeur	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE RM	Code de la disposition du SDAGE RM
D07-OE01 Eviter les impacts résiduels notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et des rejets terrestres	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	Dispositions 2-01 à 2-04
D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Dispositions 6A-05 à 6A-09
D07-OE04 Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant	**OF 7** Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Disposition 7-01
D01-OM-OE05 Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales	**OF 6B** Préserver, restaurer et gérer les zones humides	Disposition 6B-01
D05-OE03 Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation	**OF 5B** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	Dispositions 5B-01 à 5B-04
D08-OE01 Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles **OF 5C** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	Dispositions 5A-01 à 5A-07 Disposition 5C-03
D08-OE03 Réduire les rejets d'effluents liquides, de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles	Disposition 5A-07
D08-OE04 Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires et des équipements immergés	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles **OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Disposition 5A-07 Disposition 6C-04
D08-OE05 Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités telles que le creusement des fonds marins pour installation de câbles, EMR, transport maritime, etc. (autres que le dragage et l'immersion de sédiments) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 5A-07

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE RM	Code de la disposition du SDAGE RM
D08-OE06 Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments liés aux activités de dragage et d'immersion	**OF 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques **OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles	Dispositions 2-01 à 2-04 Disposition 5A-07
D08-OE07 Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles **OF 5B** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques **OF 5C** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses **OF 5D** Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	Dispositions 5A-01 à 5A-07 Dispositions 5B-01 à 5B-04 Dispositions 5C-01 à 5C-05 Dispositions 5D-01 à 5D-05
D09-OE01 Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**OF 5E** Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	Disposition 5E-05
D10-OE01 Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles	Disposition 5A-07
D10-OE02 Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles	Disposition 5A-07
D10-OE03 Réduire les apports et la présence de microdéchets sur le littoral	**OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles	Disposition 5A-07
D02-OE01 Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore	**OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Disposition 6C-04
D02-OE03 Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés à la navigation et à l'immersion de récifs artificiels	**OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Disposition 6C-04
D02-OE04 Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	**OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Disposition 6C-04

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE RM	Code de la disposition du SDAGE RM
OE J4 Affiner et capitaliser la connaissance dans les territoires, en lien avec l'adaptation au changement climatique	**OF 0** S'adapter aux effets du changement climatique	Disposition 0-02 Disposition 0-03 Disposition 0-04
OE J5 Développer des réseaux d'observation à l'échelle la plus pertinente afin de comprendre et guider les politiques publiques de la mer et du littoral	**OF 0** S'adapter aux effets du changement climatique	Disposition 0-02 Disposition 0-03 Disposition 0-04

- Vis-à-vis du SDAGE Corse

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE Corse	Code de la disposition du SDAGE Corse
D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-04 Disposition 3D-05
D01-HB-OE07 Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-04 Disposition 3D-05
D01-HB-OE09 Eviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-04 Disposition 3D-05
D01-HB-OE12 Réduire les pertes physiques des banquettes de posidonie	**OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3A-08 Disposition 3D-03 Disposition 3D-04
D01-HB-OE11 Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur les dunes du haut de talus	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-02 Disposition 3D-05

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE Corse	Code de la disposition du SDAGE Corse
D01-PC-OE05 Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance identifiées comme essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-04 Disposition 3D-05
D06-OE01 Limiter les pertes physiques d'habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation, de la limite du domaine public maritime jusqu'à 20 mètres de profondeur et en lagunes	**OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3A-08 Disposition 3D-03 Disposition 3D-04
D06-OE02 Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	**OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3A-08 Disposition 3D-03 Disposition 3D-04
D06-A8 Restaurer le linéaire du trait de côte et les petits fonds côtiers présentant une altération structurelle et/ou une altération des fonctions écologiques en respectant la nature des fonds et du linéaire préexistant et hors de toute séquence ERC	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-03 Disposition 3D-04
D06-A10 Optimiser les fonctions écologiques des aménagements artificialisant les fonds côtiers	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-04
D07-A2 ; D07-B2 ; D07-C2 Éviter tout nouvel aménagement ou activité modifiant les conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune ; des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes ; de la limite du domaine public maritime jusqu'à 30 mètres de profondeur	**OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3A-08 Disposition 3D-03 Disposition 3D-04
D07-OE01 Eviter les impacts résiduels notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et des rejets terrestres	**OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3A-08 Disposition 3D-03 Disposition 3D-04
D07-OE03 Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	**OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3C** Préserver, restaurer et gérer les zones humides pour garantir leurs fonctions et les services rendus	Dispositions 3A-01 à 3A-09 Disposition 3C-01 Disposition 3C-02

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE Corse	Code de la disposition du SDAGE Corse
D01-OM-OE05 Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales	**OF 3C** Préserver, restaurer et gérer les zones humides pour garantir leurs fonctions et les services rendus **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3C-02 Disposition 3D-04
D07-OE04 Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant	**OF 1** Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau…	Dispositions 1-01 à 1-10
D05-OE03 Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution	Dispositions 2A-01 à 2A-09
D08-OE01 Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Dispositions 2A-01 à 2A-12 Disposition 3D-01
D08-OE03 Réduire les rejets d'effluents liquides, de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 2A-08 Disposition 3D-01
D08-OE04 Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires et des équipements immergés	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution **OF 3B** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Dispositions 2A-01 à 2A-09 Disposition 3B-05 Disposition 3D-07
D08-OE05 Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités telles que le creusement des fonds marins pour installation de câbles, EMR, transport maritime, etc. (autres que le dragage et l'immersion de sédiments) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution **OF 3A** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 2A-03 Disposition 2A-08 Disposition 2A-09 Disposition 3A-08 Disposition 3D-01
D08-OE06 Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments liés aux activités de dragage et d'immersion	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-02
D08-OE07 Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution	Dispositions 2A-01 à 2A-12

Code et libellé de l'objectif environnemental du DSF MED	Code et libellé de l'orientation fondamentale du SDAGE Corse	Code de la disposition du SDAGE Corse
D09-OE01 Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	**OF 2A** Poursuivre la lutte contre la pollution	Disposition 2A-05 Disposition 2A-10
D10-OE01 Réduire les apports et la présence des macrodéchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-06
D10-OE02 Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-06
D10-OE03 Réduire les apports et la présence de microdéchets sur le littoral	**OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3D-06
D02-OE01 Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore	**OF 3B** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3B-05 Disposition 3D-07
D02-OE03 Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés à la navigation et à l'immersion de récifs artificiels	**OF 3B** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3B-05 Disposition 3D-07
D02-OE04 Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	**OF 3B** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau **OF 3D** Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins	Disposition 3B-05 Disposition 3D-07
OE J4 Affiner et capitaliser la connaissance dans les territoires, en lien avec l'adaptation au changement climatique	**OF 0** Anticiper et s'adapter au changement climatique	Disposition 0-06
OE J5 Développer des réseaux d'observation à l'échelle la plus pertinente afin de comprendre et guider les politiques publiques de la mer et du littoral	**OF 0** Anticiper et s'adapter au changement climatique	Disposition 0-06

Partie II : Objectifs socio-économiques et transversaux

I. Préambule

La Stratégie de façade maritime Méditerranée compte à ce cycle **13 objectifs à finalité socio-économique ou transversale, déclinés en 55 objectifs stratégiques**. Comme les objectifs environnementaux, **les objectifs socio-économiques et transversaux sont assortis d'indicateurs (au nombre de 131)** et de cibles.

L'ordre de présentation retenu n'induit aucune hiérarchisation entre les objectifs.

Lorsque les objectifs contribuent à la prise en compte du changement climatique et veillent à s'adapter aux effets de ce dernier, ils sont accompagnés du pictogramme suivant :

Retour sur le cycle 1

Au premier cycle, la Stratégie de façade maritime actuelle comportait 13 objectifs généraux à finalité transversale ou socio-économique, déclinés en 62 objectifs stratégiques.

Ils étaient accompagnés de 130 indicateurs, dont :
- 65 indicateurs prévus pour le premier cycle ;
- 65 indicateurs prévus pour le deuxième cycle (= dont la définition précise ou la création a été reportée au cycle suivant, lors de l'élaboration).

Des cibles avaient été fixées uniquement pour les objectifs de puissance installée pour l'éolien flottant.

L'évaluation de fin de cycle a permis d'évaluer 47 indicateurs sur les 130 (soit plus de 35 %). En revanche, l'absence de cibles a rendu l'évaluation peu opérationnelle.

Dès lors, les principaux enjeux qui ont guidé l'évolution au second cycle sont :
- un besoin d'explicitation des objectifs et indicateurs ;
- un besoin d'accessibilité et de solidité des bases de données associées aux indicateurs retenus ;
- un besoin d'association de cibles aux indicateurs traduisant les ambitions de la politique maritime intégrée.

II. Liste et tableaux des objectifs, indicateurs et cibles

Objectif général K p.46
Développer les énergies marines renouvelables (EMR) en Méditerrannée

Objectif général L p.48
Contribuer à un système de transport et de services maritimes durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires

Objectif général M p.51
Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

Objectif général N p.56
Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive

Objectif général O p.58
Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique

Objectif général P p.61
Accompagner et soutenir les industries nautiques et navales

Objectif général Q p.62
Accompagner le développement durable des activités de loisirs

Objectif général R p.64
Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux

Objectif général S p.66
Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen

Objectif général T p.67
Garantir le libre-accès à la mer et au littoral

Objectif général U p.68
Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale

Objectif général V p.71
Accompagner les acteurs de l'économie maritime et de l'ensemble des usagers de la mer vers la sobriété (transition écologique, énergétique et numérique) et les sensibiliser à cet impératif

Objectif général W p.73
Anticiper et gérer les risques littoraux et le recul du trait de côte

Objectif général K

Développer les énergies marines renouvelables (EMR) en Méditerrannée

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
K1 Favoriser l'implantation des parcs éoliens flottants commerciaux, de leurs raccordements, et des autres EMR, conformément aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)	K1-1 : Puissance électrique installée et mise en service pour l'éolien flottant (GW)	Cible PPE
	K1-2 : Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce au développement de l'éolien en mer	Tendance à la hausse
	K1-3 : Puissance électrique attribuée pour l'éolien flottant (GW)	3,5 GW
	K1-4 : Nombre d'appels d'offres commerciaux lancés pour l'éolien flottant	3
	K1-5 : Production électrique dans la façade	Cible PPE
	K1-6 : Capacités thermiques installées pour la thalassothermie	Cible PPE

Objectif général K

Développer les énergies marines renouvelables (EMR) en Méditerrannée

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
K2 Favoriser le développement de filières structurées à l'échelle de la façade génératrices d'emplois (éolien flottant, énergie thermique des mers, etc.), en assurant les régulations sociales	K2-1 : Chiffre d'affaires généré par la filière EMR	Tendance à la hausse
	K2-2 : Nombre d'Équivalent temps plein (ETP) de la filière EMR	Tendance à la hausse
	K2-3 : Nombre de flotteurs fabriqués ou assemblés à quai dans la façade	Tendance à la hausse
K3 Soutenir la formation pour les besoins très spécifiques de la chaîne de valeur des filières EMR (recherche, ingénierie, fonctionnement, maintenance, etc.)	K3-1 : Nombre d'Équivalent temps plein (ETP) « Organismes de recherche et/ou formation »	Tendance à la hausse
K4 Bancariser et diffuser la connaissance et les retours d'expériences relatifs aux projets français et étrangers à l'ensemble des parties prenantes	K4-1 : Nombre de réunions des instances de l'éolien flottant du Conseil maritime de façade Méditerranée	20 réunions sur le cycle (commission spécialisée et conseil scientifique)
K5 Favoriser la recherche, l'innovation technologique et environnementale et les expérimentations de co-usages dans les parcs éoliens	K5-1 : Nombre de projets innovants labellisés par le Pôle mer Méditerranée dans le Domaine d'actions stratégiques (DAS) "Ressources énergétiques"	Sans objet pour ce cycle
	K5-2 : Nombre de parcs commerciaux attribués sujets à co-usages (idem OSE N5-1)	Sans objet pour ce cycle

Objectif général L

Contribuer à un système de transport et de services maritimes durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
L1 Conforter le positionnement des ports de commerce comme aménageur et gestionnaire intégré des espaces (logistiques, industriels et naturels), en lien avec les collectivités et les opérateurs de l'intermodalité, et favoriser l'intégration de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, tout en veillant à limiter l'artificialisation	L1-1 : Nombre de projets stratégiques en cours pour les ports de commerce de la façade	2 (visé : GPMM et un autre port de commerce sur la base du volontariat)
	Indicateur L1-2 : Investissements au titre des CPER/CPiER en faveur de l'intermodalité portuaire	*Cible* Sans objet pour ce cycle
	Indicateur L1-3 : Nombre de réunions du Conseil de coordination interportuaire et logistique (CCIL) de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône	*Cible* Sans objet pour ce cycle
	Indicateur L1-4 : Part du massifié (rail et fluvial) dans les trafics susceptibles de pré/post acheminements du Grand Port Maritime Marseille-Fos	*Cible* Tendance à la hausse
	Indicateur L1-5 : Nombre de projets innovants labellisés par le Pôle mer Méditerranée dans le Domaine d'actions stratégiques (DAS) "Ports, infrastructures et logistiques"	*Cible* Sans objet pour ce cycle
	Indicateur L1-6 : Nombre de points de recharge et de ravitaillement décarbonés le long de l'axe (indicateur candidat pour le prochain cycle)	*Cible* Tendance à la hausse

Objectif général L

Contribuer à un système de transport et de services maritimes durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
L2 Veiller aux enjeux de qualité de l'air et à l'intégration de la dimension ville-port dans les démarches de développement du trafic maritime 	L2-1 : Investissements au titre des CPER/CPiER en faveur des transitions écologique et énergétique des ports	Sans objet pour ce cycle
	L2-2 : Nombre de *Port Center* sur la façade	Tendance à la hausse
	L2-3 : Nombre de postes de raccordement électrique installés à quai dans le Grand Port Maritime Marseille-Fos	Tendance à la hausse
	L2-4 : Niveau d'émissions de gaz à effet de serre	Tendance à la baisse
	L2-5 : Niveau d'émissions des polluants atmosphériques	Tendance à la baisse
	L2-6 : Nombre de postes de raccordement électrique installés à quai dans les ports de commerce décentralisés (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Tendance à la hausse

Objectif général L

Contribuer à un système de transport et de services maritimes durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
L3 Soutenir le développement d'un transport maritime hauturier et de services maritimes durable et compétitif	L3-1 : Nombre de services maritimes / de lignes desservant le Grand Port Maritime Marseille-Fos (Conteneurs, RoRo / RoPax / Ferrys)	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	L3-2 : Part des compagnies signataires de la charte « Croisière durable »	80% des compagnies naviguant dans les eaux françaises de Méditerranée
	Indicateur	*Cible*
	L3-3 : Taux d'incorporation des carburants durables marins dans le Grand Port Maritime Marseille-Fos	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	L3-4 : Nombre de rapports de pollutions en mer (Polrep) confirmés	Tendance à la baisse
	Indicateur	*Cible*
	L3-5 : Nombre de navigants formés aux enjeux liés au trafic maritime vis-à-vis de la préservation des cétacés et du milieu marin	Cible à définir en cours de cycle

Objectif général L

Contribuer à un système de transport et de services maritimes durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
L3 Soutenir le développement d'un transport maritime hauturier et de services maritimes durable et compétitif	L3-6 : Part des aires marines protégées ayant régulé la vitesse des navires	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
L4 Accompagner le développement de stratégies en faveur du cabotage côtier de passagers et de marchandises contribuant au désengorgement / à la fluidification du trafic routier	L4-1 : Nombre de lignes de desserte publique maritime sur la façade	Tendance à la hausse

Objectif général M

Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M1 Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	M1-1 : Part des espèces suivies (Rouget, Merlu, Baudroie) atteignant le Rendement Maximal Durable (RMD)	Sans objet pour ce cycle

Objectif général M

Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M1 Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	M1-2 : Nombre de projets d'amélioration de la sélectivité des engins de pêche	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	M1-3 : Pourcentage de sites Natura 2000 avec une analyse risques pêche finalisée et mesures afférentes en vigueur	100% en 2027 (cible SNB)
	Indicateur	*Cible*
	M1-4 : Nombre de contrôles des pêches réalisés sur la façade	Cible Plan de contrôle des pêches
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M2 Aider les professionnels à moderniser leur flottille en soutenant la décarbonation des navires	M2-1 : Nombre de navires ayant bénéficié de mesures permettant une réduction de la consommation de carburants fossiles ou convertis à des carburants durables (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Sans objet pour ce cycle

Objectif général M

Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M3 Maintenir et valoriser les métiers de la pêche	M3-1 : Nombre de dossiers FEAMPA conventionnés au titre de l'OS 2.2.3 (Soutien collectif dont Plan de production et de commercialisation)	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur M3-2 : Nombre d'emplois marins-pêcheurs sur la façade	*Cible* Sans objet pour ce cycle
	Indicateur M3-3 : Nombre d'entreprises de mareyage	*Cible* Sans objet pour ce cycle
	Indicateur M3-4 :Nombre de premières installations à la pêche	*Cible* Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique **M4** Soutenir les démarches de valorisation des produits	*Indicateur* M4-1 : Nombre de pêcheries ayant un Signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), dont écolabel public et labels privés (dont MSC)	*Cible* Tendance à la hausse
	Indicateur M4-2 : Nombre de dossiers FEAMPA conventionnés au titre de l'OS 2.2.1 (Modernisation, développement et adaptation des activités de commercialisation et de transformation)	*Cible* Sans objet pour ce cycle

Objectif général M

Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M5 Veiller à l'adéquation d'une offre de formation compatible avec les besoins des socio-professionnels (pratiques innovantes, conduite d'entreprise, diversification d'activités ou réorientation professionnelle, évolutions réglementaires, etc.) et disponible au plus près des bassins d'emplois	M5-1 : Nombre de formations à la pêche disponibles sur la façade	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	M5-2 : Nombre d'actions atteintes du contrat de filière pêche (Occitanie) concernant la formation des pêcheurs gérants d'entreprises maritimes	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M6 Améliorer l'intégration des activités de transformation à proximité des ports de pêche ou ports mixtes, pour favoriser de nouvelles installations	M6-1 : Nombre de dossiers FEAMPA conventionnés au titre de l'OS 1.1.1.3 (Investissements dans les ports)	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	M6-2 : Nombre d'entreprises ayant une activité de transformation situées dans une commune littorale	Sans objet pour ce cycle

Objectif général M

Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M7 Soutenir et moderniser la filière aval en veillant à une bonne articulation entre le développement des circuits courts et des criées existantes	M7-1 : Nombre de dossiers FEAMPA conventionnés au titre de l'OS 2.2.4 (Actions collectives, communication, médiation, animation des filières) (idem OSE N1-2)	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
M8 Accompagner la pêche récréative vers des pratiques raisonnées et responsables	M8-1 : Part d'aires marines protégées ayant un outil enregistrant les pêcheurs pratiquant dans leur périmètre et déclarant toutes leurs captures	100%
	Indicateur	*Cible*
	M8-2 : Part d'aires marines protégées ayant défini un quota harmonisé de prises quotidiennes	100%
	Indicateur	*Cible*
	M8-3 : Nombre de pêcheurs de loisir déclarés	Cible à définir en cours de cycle
	Indicateur	*Cible*
	M8-4 : Nombre de concours de pêche dans les aires marines protégées	Tendance à la baisse

Objectif général N

Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
N1 Valoriser les produits de l'aquaculture marine	N1-1 : Nombre d'entreprises aquacoles détenant un label	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	N1-2 : Nombre de dossiers FEAMPA conventionnés au titre de l'OS 2.2.4 (Actions collectives, communication, médiation, animation des filières) (idem OSE M7-1)	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
N2 Soutenir le développement de l'aquaculture, l'accès au foncier et aux points de débarquement tout en veillant à limiter l'artificialisation	N2-1 : Nombre d'entreprises ayant une activité de transformation situées dans une commune littorale	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	N2-2 : Nombre d'emplois aquaculteurs	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	N2-3 : Volume de ventes de la production piscicole marine	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	N2-4 : Volume de ventes de la production conchylicole	Tendance à la hausse

Objectif général N

Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
N3 Veiller à l'adéquation d'une offre de formation compatible avec les besoins des socio-professionnels (pratiques innovantes, conduite d'entreprise, diversification d'activités, évolutions réglementaires, etc.) et disponible au plus près des bassins d'emplois	N3-1 : Nombre de formations aquaculture disponibles sur la façade	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	N3-2 : Nombre d'actions atteintes du contrat de filière conchylicole Méditerranée concernant la formation des conchyliculteurs	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
N4 Soutenir la sécurisation des infrastructures et du cheptel et accompagner les professionnels face aux menaces de maladies/ mortalités, en prenant en compte les effets du changement climatique	N4-1 : Nombre de dossiers FEAMPA conventionnés au titre de l'OS 2.1.5 (Prévention et gestion des risques)	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	N4-2 : *Qualité microbiologique des lieux de surveillance dans les zones de production conchylicoles* - Proportion de points de suivi REMI affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne s'améliore pas (idem OE D09-OE01-ind2)	0% (tendance générale sur 10 ans)

Objectif général N

Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
N5 Favoriser la recherche et l'innovation pour développer de nouvelles pratiques et cultures d'espèces endémiques	N5-1 : Nombre de parcs commerciaux attribués sujets à co-usages (idem OSE K5-2)	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	N5-2 : Nombre de projets d'aquaculture multi-trophique intégrée	Tendance à la hausse

Objectif général O

Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
O1 Soutenir la recherche et l'innovation en lien avec les pôles de compétitivité, les pôles régionaux, les établissements publics (industriels et commerciaux, dédiés à la recherche) et les socio-professionnels concernés	O1-1 : Nombre de projets innovants labellisés par le Pôle mer Méditerranée dans le Domaine d'actions stratégiques (DAS) "Littoral et environnement marin"	Sans objet pour ce cycle

Objectif général O

Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
O2 Soutenir la constitution d'une filière de traitement et de valorisation à terre des sédiments de dragage et accompagner les initiatives permettant une optimisation des dragages	O2-1 : Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N1* (arrêté du 9 août 2006) *(N1) : Concentrations en contaminants au-dessous desquelles l'immersion peut être autorisée mais une étude complémentaire est requise dès le dépassement de ce seuil. (idem OE D08-OE06-ind1)	Pas d'augmentation
	Indicateur	*Cible*
	O2-2 : Quantité de sédiments de dragage immergés dont la concentration est supérieure à N2** (arrêté du 9 août 2006) *(N2) : Concentrations en contaminants au-dessus desquelles l'immersion ne peut être autorisée que si on apporte la preuve que c'est la solution la moins dommageable pour l'environnement aquatique et terrestre. (idem OE D08-OE06-ind2)	Pas d'augmentation

Objectif général O

Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
O3 Soutenir la structuration d'une filière d'ingénierie écologique	O3-1 : Nombre de diplômés du DU 'Restauration écologique des petits fonds marins côtiers'	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
O4 Optimiser la pose des câbles en vue de limiter les conflits d'usage liées notamment aux mouillages des navires, en évitant les habitats à enjeu fort	O4-1 : Nombre d'infrastructures mutualisées d'atterrage des câbles	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
O5 Soutenir la structuration de la filière des biotechnologies bleues	O5-1 : Nombre de projets innovants labellisés par le Pôle mer Méditerranée dans le Domaine d'actions stratégiques (DAS) "Ressources biologiques marines"	Sans objet pour ce cycle

Objectif général P

Accompagner et soutenir les industries nautiques et navales

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
P1 Soutenir la recherche et l'innovation en faveur des thématiques *Green Ship* (décarbonation, navire écologique), *Smart Ship* (navires intelligents, système autonome) et *Smart Yard* (nouveaux matériaux, chantiers intelligents)	P1-1 : Nombre de projets innovants labellisés par le Pôle mer Méditerranée dans le Domaine d'actions stratégiques (DAS) "Naval et nautisme"	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
P2 Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (transport, valorisation des déchets)	P2-1 : Nombre de centres de déconstruction APER sur la façade	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
P3 Favoriser le développement concerté entre tous les acteurs des industries nautiques et navales	P3-1 : Nombre d'actions atteintes du contrat de filière nautisme Occitanie	100%
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
P4 Maintenir et valoriser les métiers des industries nautiques et navales et assurer leur attractivité	P4-1 : Nombre d'emplois de la filière	Sans objet pour ce cycle

Objectif général Q

Accompagner le développement durable des activités de loisirs

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
Q1 Accompagner la plaisance vers un modèle durable intégrant l'innovation numérique et l'optimisation des espaces	Q1-1 : Nombre de projets de gestion dynamique ou dématérialisée des places à quai et de passage	Sans objet pour ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
Q2 Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement	Q2-1 : Nombre de bases nautiques pouvant accueillir des personnes à besoins spécifiques (idem OSE T1-3) (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	Q2-2 : Part des aires marines protégées ayant régulé l'usage des engins nautiques motorisés	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	Q2-3 : Nombre de manifestations nautiques organisées en mer	Tendance à la baisse
	Indicateur	*Cible*
	Q2-4 : Nombre de licenciés des sports nautiques et subaquatiques	Tendance à l'équilibre

Objectif général Q

Accompagner le développement durable des activités de loisirs

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
Q2 Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement	Q2-5 : Part des plans départementaux d'équipements sportifs dotés d'un volet mer	Tendance à la hausse
	Indicateur Q2-6 : Nombre de jours de formation aux enjeux environnementaux délivrés aux moniteurs de plongée	*Cible* 8 sur le cycle (répartis sur les 2 CREPS de la façade)
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
Q3 Valoriser les ports de plaisance comme outils stratégiques de développement durable du territoire	Q3-1 : Part des ports de plaisance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur adhérents à la charte régionale des ports	100%
	Indicateur Q3-2 : Part des ports certifiés norme ISO 18725 - Ports Propres Actifs en biodiversité	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
Q4 Soutenir les dynamiques d'équipements et de services s'inscrivant dans les transitons écologique et énergétique (gestion sobre de l'eau, collecte des déchets, décarbonation)	Q4-1 : Volume de consommation de l'eau sur le domaine public maritime (indicateur candidat pour le prochain cycle)	Tendance à la baisse
	Indicateur Q4-2 : Nombre de points de recharge et de ravitaillement décarbonés dans les ports de plaisance (indicateur candidat pour le prochain cycle)	*Cible* Tendance à la hausse

Objectif général Q

Accompagner le développement durable des activités de loisirs

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
Q5 Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés par la Stratégie de gestion des mouillages petite et grande plaisance	Q5-1 : Nombre de sites sensibles dotés d'une zone de mouillages et équipements légers (ZMEL)	100/160 sites de la Stratégie sont équipés de ZMEL (ou de tout autre outil limitant les pressions des ancrages sur les herbiers de Posidonie)
	Indicateur	*Cible*
	Q5-2 : Nombre de contrôles de l'environnement marin réalisés sur la façade	Cible Plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin

Objectif général R

Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
R1 Accompagner les collectivités littorales et les professionnels dans leur stratégie de durabilité (désaisonnalisation, diversification et régulation de l'offre touristique), tout en veillant à limiter l'artificialisation	R1-1 : Taux de fonction touristique des communes littorales	Tendance à la baisse

Objectif général R

Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
R1 Accompagner les collectivités littorales et les professionnels dans leur stratégie de durabilité (désaisonnalisation, diversification et régulation de l'offre touristique), tout en veillant à limiter l'artificialisation	R1-2 : Nombre de dispositifs de réduction des pressions sur les espaces naturels (jauge, contingentement, restriction d'accès, fermeture temporaire de zones, etc.)	Tendance à la hausse
	Indicateur R1-3 : Nombre de projets relatifs à la mobilité décarbonée dans les communes littorales (indicateur candidat pour le prochain cycle)	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
R2 Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime, s'inscrivant dans une orientation de préservation des écosystèmes côtiers et des paysages	R2-1 : Taux de réponse aux signalements dans l'application dédiée Suricate	Tendance à la baisse
	Indicateur R2-2 : *Occupation du sol suivant la distance à la mer* - Part de territoires artificialisés à moins de 500 m de la mer (idem OSE S1-3)	*Cible* Sans objet pour ce cycle

Objectif général R

Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
R3 Maintenir et restaurer le caractère naturel des plages	R3-1 : Nombre de signataires de la charte d'engagement pour des plages de caractère (idem OSE W2-5)	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	R3-2 : Nombre de communes littorales signataires de la charte nationale 'Plages sans déchet plastique' (idem OSE V3-2)	Tendance à la hausse

Objectif général S

Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
S1 Préserver les paysages emblématiques, les espaces naturels du littoral et le patrimoine en tant que composantes essentielles du cadre de vie et de l'attractivité touristique	S1-1 : Part des communes littorales couvertes en totalité ou en partie par un site du Conservatoire du littoral	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	S1-2 : Nombre de plans de paysage	Tendance à la hausse

Objectif général S

Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
S1 Préserver les paysages emblématiques, les espaces naturels du littoral et le patrimoine en tant que composantes essentielles du cadre de vie et de l'attractivité touristique	S1-3 : *Occupation du sol suivant la distance à la mer* - Part de territoires artificialisés à moins de 500 m de la mer (idem OSE R2-2)	Sans objet pour ce cycle
	S1-4 : Nombre de projets de suivi photographique des paysages littoraux	2 projets d'échelle régionale
S2 Valoriser l'ensemble des composantes du patrimoine méditerranéen, garant de l'identité des territoires	S2-1 : Nombre de sites classés et inscrits dans les communes littorales	Tendance à la hausse

Objectif général T

Garantir le libre-accès à la mer et au littoral

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
T1 Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral, sauf zones à accès réglementé	T1-1 : Part du linéaire côtier ouvert au public par la servitude de passage	Tendance à la hausse

Objectif général T

Garantir le libre-accès à la mer et au littoral

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
T1 Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral, sauf zones à accès réglementé	T1-2 : Nombre de collectivités littorales labellisées « Destination pour tous »	Tendance à la hausse
	Indicateur T1-3 : Nombre de bases nautiques pouvant accueillir des personnes à besoins spécifiques (idem OSE Q2-1) (indicateur candidat pour le prochain cycle)	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
T2 Inciter, au sein d'espaces déjà urbanisés ou aménagés, à l'accès au foncier, aux quais et aux cales pour les activités, les industries et les services maritimes	2-1 : Nombre de cales de mise à l'eau	Sans objet à ce cycle

Objectif général U

Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
U1 Favoriser les outils permettant la connexion entre l'offre et la demande d'emplois dans les métiers de la mer	U1-1 : Nombre de réunions des instances emploi - formation du Conseil maritime de façade Méditerranée (commission spécialisée)	10 réunions

Objectif général U

Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
U1 Favoriser les outils permettant la connexion entre l'offre et la demande d'emplois dans les métiers de la mer	U1-2 : Nombre de salariés du secteur pêche, cultures marines et coopération maritime couverts par des actions de formation	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	U1-3 : Nombre de dirigeants du secteur pêche, cultures marines et coopération maritime couverts par des actions de formation	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
U2 Développer et consolider les dispositifs de formation aux métiers de la mer	U2-1 : Nombre de titres de formation professionnelle maritime délivrés (dont nombre de femmes)	Cible AM 2027
	Indicateur	*Cible*
	U2-2 : Nombre de diplômés en lycées professionnels maritimes (dont nombre de femmes)	Cible AM 2027
	Indicateur	*Cible*
	U2-3 : Nombre de diplômés à l'ENSM (dont nombre de femmes)	Cible AM 2027

Objectif général U

Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
U3 Valoriser, favoriser et prioriser les savoir-faire (pacte générationnel notamment)	U3-1 : Nombre de binômages jeunes pêcheurs/ pêcheurs expérimentés mis en place à l'issue de la formation en lycée maritime	Sans objet à ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	U3-2 : Nombre de binômages jeunes aquaculteurs/ aquaculteurs expérimentés mis en place à l'issue de la formation en lycée maritime	Sans objet à ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
U4 Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité des métiers de la mer	U4-1 : Nombre d'élèves lauréats du Brevet d'initiation Mer (BIMer) dans les quatre académies (dont nombre de filles)	Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
U5 Assurer de bonne condition de travail et de vie aux salariés des métiers de la mer, en veillant notamment aux régulations sociales	U5-1 : Nombre de contrôles réalisés dans le cadre de l'Etat d'accueil	Tendance à la hausse

Objectif général V

Accompagner les acteurs de l'économie maritime et de l'ensemble des usagers de la mer vers la sobriété (transition écologique, énergétique et numérique) et les sensibiliser à cet impératif

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
V1 Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur de l'économie bleue	V1-1 : Investissements d'avenir opérés par l'ADEME	Sans objet pour ce cycle
	Indicateur	*Cible*
	V1-2 : Nombre d'adhérents au Pôle mer Méditerranée	Sans objet à ce cycle
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
V2 Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer	V2-1 : Nombre de jours de formation délivrés aux enjeux du DSF (formation des enseignants, club des services instructeurs, convention CNFPT, etc.)	Tendance à la hausse
	Indicateur	*Cible*
	V2-2 : Nombre de plaisanciers sensibilisés dans le cadre de la campagne Ecogestes	Plus de 6 500 par saison
	Indicateur	*Cible*
	V2-3 : Nombre d'aires marines éducatives	Plus de 100 aires marines éducatives

Objectif général V

Accompagner les acteurs de l'économie maritime et de l'ensemble des usagers de la mer vers la sobriété (transition écologique, énergétique et numérique) et les sensibiliser à cet impératif

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
V3 Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets	V3-1 : Nombre d'initiatives innovantes pour la collecte et la valorisation des déchets issus de la pêche	Plus de 2 initiatives
	Indicateur V3-2 : Nombre de communes littorales signataires de la charte nationale 'Plages sans déchet plastique' (idem OSE R3-2)	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
V4 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique liées à l'économie maritime	V4-1 : Niveau d'émissions de gaz à effet de serre	Tendance à la baisse
	Indicateur V4-2 : Niveau d'émissions des polluants atmosphériques	*Cible* Tendance à la baisse

Objectif général W

Anticiper et gérer les risques littoraux et le recul du trait de côte

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
W1 Améliorer la connaissance sur les risques côtiers et la connaissance du recul du trait de côte, en prenant en compte le changement climatique	W1-1 : Taux de couverture des communes par cartographies locales du recul du trait de côte (idem OE J4-2)	Tendance à la hausse
	Indicateur W1-2 : Nombre de communes reconnues au programme UNESCO *Tsunami Ready*	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique **W2** Prendre en compte les risques naturels littoraux et le recul du trait de côte dans les projets d'aménagement, tout en veillant à limiter l'artificialisation, et accompagner la recomposition spatiale et l'adaptation des littoraux au changement climatique	*Indicateur* W2-1 : Part des communes littorales disposant d'au moins un PPR submersion marine prenant en compte le changement climatique	*Cible* Sans objet pour ce cycle
	Indicateur W2-2 : Nombre de logements exposés au risque de submersion marine	*Cible* Tendance à la baisse
	Indicateur W2-3 : Nombre de résidents permanents exposés au risque de submersion marine	*Cible* Tendance à la baisse

Objectif général W

Anticiper et gérer les risques littoraux et le recul du trait de côte

Objectif stratégique	*Indicateur*	*Cible*
W2 Prendre en compte les risques naturels littoraux et le recul du trait de côte dans les projets d'aménagement, tout en veillant à limiter l'artificialisation, et accompagner la recomposition spatiale et l'adaptation des littoraux au changement climatique	W2-4 : Nombre de communes littorales inscrites dans le décret-liste (pour l'érosion du littoral)	Tendance à la hausse
	Indicateur W2-5 : Nombre de signataires de la charte d'engagement pour des plages de caractère (idem OSE R3-1)	*Cible* Tendance à la hausse
Objectif stratégique **W3** Inciter à la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	*Indicateur* W3-1 : Nombre de sites suivis dans le cadre du programme européen Adapto + ou faisant l'objet de Solutions fondées sur la Nature (SfN)	*Cible* Tendance à la hausse
	Indicateur W3-2 : Nombre de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte adoptées	*Cible* Tendance à la hausse

III. Tableau croisé des objectifs socio-économiques et transversaux par zone de vocations

Les cases indiquées en bleu permettent de mettre en avant les liens entre objectifs stratégiques et zones de vocations :

Objectif généraux	Objectifs stratégiques	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
K	K1	■	■				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	K2	■	■		■		■	■	■																			
	K3	■	■	■	■	■			■	■																		
	K4	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	K5	■	■		■		■	■																				
L	L1		■		■				■					■								■		■				
	L2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	
	L3	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	L4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
M	M1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	
	M2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	M3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	M4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	M5	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	M6	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	M7	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	M8	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
N	N1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	N2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	N3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	N4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	N5	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
O	O1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■

Objectif généraux	Objectifs stratégiques	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	O2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	O3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	O4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	O5	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
P	P1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	P2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	P3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	P4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
Q	Q1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	Q2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	Q3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	Q4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	Q5	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
R	R1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	R2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	R3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
S	S1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	S2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
T	T1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	T2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
U	U1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	U2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	U3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	U4	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	U5	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	V1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■

Objectif généraux	Objectifs stratégiques	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
V	V2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	V3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	V4	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
W	W1	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	W2	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■
	W3	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■		■	■	■

ALLER PLUS LOIN

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité